



DOM : 8,30 € • Polynésie française / Nouvelle-Calédonie : 1 350 CFP • Cameroun / Côte d'Ivoire / Gabon / Sénégal : 6 500 CFA • Djibouti : 9 €
Canada : 12 CAD • Belgique / Port. Cont. : 7,70 € • Suisse : 13 CHF • Maroc : 88 MAD • Liban : 16 000 LBP



Numéro 76 • Décembre 2011

Défense & Sécurité Internationale



ADAPTIV

La révolution des contre-mesures IR

GORGONES 2011 Les forces spéciales françaises en action

www.dsi-presse.com

MILIPOL 2011
Les nouveautés du salon

ASYMÉTRIE
Un concept inutile pour la stratégie ?

ARMÉE NORVÉGIENNE
Des forces en pleine évolution

M 08434 - 76 - F: 6,70 €

Un des vestiges de la ligne Maginot. Pensée comme infranchissable, elle incitait les Allemands à passer par la Belgique. Mais le haut commandement n'a pas estimé cette option à sa juste valeur, en particulier une fois couplée à l'adoption par Bertin d'une guerre blindée...

Devoir de réserve

Du besoin d'expression à l'obligation de se taire

Le devoir de réserve continue d'être brandi lorsque des officiers sortent des clous. Exprimer des opinions trop différentes de celles en cours reste risqué. Alors que le débat, tant en interne qu'en public, est admis comme nécessaire pour la bonne santé du niveau stratégique de nos armées, les politiques entretiennent un climat menaçant. Plutôt que de mettre en péril leurs carrières, les militaires préfèrent en général rester réservés, d'autant plus que le contexte stratégique actuel, entre tournant doctrinal et réformes, frôle systématiquement les frontières du politique.

Par **Romain Mielcarek**, journaliste spécialiste des questions de défense

Lorsqu'un militaire est amené à exprimer ses idées, il est toujours confronté à un véritable dilemme. La notion de devoir de réserve plane sur les soldats de tous les grades. Tous peinent à identifier clairement ce qu'ils peuvent dire ou ne pas dire dans un débat en interne ou devant les médias. Dans le doute, on préfère en général s'abstenir plutôt que de risquer les foudres de la hiérarchie. Une hiérarchie qui a parfois tendance à encourager cette habitude. Certains

instructeurs n'hésitent pas à continuer de laisser penser à leurs recrues ou leurs stagiaires que le silence est la règle. Le suivisme de l'institution sur le politique est pourtant la première des infractions envers la notion de neutralité puisqu'il crée une adhésion de fait à la majorité. « *Les prises de parole sont sanctionnées positivement ou négativement en fonction de leur degré de connivence aux objectifs politiques du moment*⁽¹⁾ », regrettait récemment un officier supérieur.

Dans l'armée française, se taire est une affaire de culture. Les grands chefs militaires ont souvent encouragé les officiers à s'exécuter sans commentaires. Dans les années 1870, porté par ses succès en Crimée comme en Italie, le général Patrice de Mac Mahon, devenu maréchal de France de Napoléon III, est clair : « *Je rayerai du tableau d'avancement tout officier dont je verrai le nom sur une couverture.* » Pendant ce temps, les Prussiens débattent et échangent, à la recherche d'idées nouvelles qui les mèneront de victoire en victoire. Le général Maurice Gamelin fera de même en noyant l'armée française dans des notions dépassées qui conduiront à la défaite de 1940.

L'Hexagone a pourtant également été marqué par des périodes de grande réflexion, l'une des plus prolifiques étant celle séparant la guerre franco-prussienne de la Grande Guerre. Les officiers généraux étaient alors lancés dans un vrai travail de pensée et échangeaient en permanence, confrontant les points de vue. De même dans les années 1970 qui ont vu de nombreux échanges, au sein des différents organismes militaires, mais aussi de la presse, sur des sujets allant de la politique nucléaire au style de commandement de l'époque. De tout temps, l'armée française a également été secouée par quelques empêcheurs de tourner en rond qui ont fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, amenant même un ministre de la Défense à vanter les notions dépassées du devoir de réserve.

Du devoir de réserve au devoir de neutralité

« *L'armée est la grande muette dans notre société. Ce n'est pas simplement une tradition, c'est un devoir et j'ajoute un devoir républicain. L'armée est là pour exécuter la politique que veut la Nation telle qu'elle l'exprime.* » En juin dernier, Gérard Longuet, ministre de la Défense, faisait l'apologie du mutisme aux parlementaires et présentait un bel exemple aux chefs militaires français. Quelques jours plus tôt, il avait déjà étonné en envoyant un communiqué de presse à l'ensemble des journalistes dans lequel il fustigeait des officiers en leur reprochant de « *graves lacunes stratégiques* ». Les mêmes officiers regrettaient d'avoir été cités hors contexte dans un article du *Figaro*⁽²⁾ qui s'inquiétait de la capacité de l'opération « Harmattan » à tenir sur la durée.

Le SNLE L'Inflexible est directement issu d'une conception de la dissuasion remontant aux années 1960 et totalement enracinée dans des débats stratégiques à l'époque entretenus... presque exclusivement par des militaires.



Ce silence porté aux nues comme un « *devoir républicain* » était en effet la norme jusqu'en 2005. Les militaires qui souhaitaient publier un ouvrage, un article ou répondre à un journaliste devaient en référer à leurs supérieurs et obtenir une autorisation. En 2004, le Parlement français, plongé dans la production d'un nouveau statut mi-

litaire, dénonçait des « *dispositions anachroniques ou inapplicables* » et souhaitait favoriser « *la participation des militaires à la vie de la cité*⁽³⁾ ». Une évolution qui n'a rien de révolutionnaire comparée à l'obtention du droit de vote en 1945 ou à l'accès à des formes de syndicats comme c'est déjà le cas en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Belgique.

Dans cette dernière version du statut général militaire, toujours en cours, le devoir de réserve est abandonné. Aujourd'hui, il n'existe plus dans les textes de loi se référant aux militaires la moindre mention de cette limite d'expression. Seules certaines catégories de fonctionnaires y sont réellement soumises, bien que, là encore, les décisions et les punitions relèvent presque systématiquement de la jurisprudence. L'Assemblée nationale remarquait ainsi que cette « *obligation de réserve*

qui contraint les agents publics à observer une retenue dans l'expression de leurs opinions, notamment politiques, sous peine de s'exposer à une sanction disciplinaire, ne figure pas explicitement dans les lois statutaires relatives à la fonction publique⁽⁴⁾ ».

Les militaires ne sont donc plus soumis à ce fameux devoir de réserve.

L'article L4121-2 du Code de la défense précise que « *les militaires doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions* ». Deux formes de règlements sont ainsi figées sur le papier. La première est le secret professionnel, qui assure qu'aucun soldat ne dévoile dans ses écrits ou dans les médias des détails opérationnels potentiellement dangereux s'ils venaient à être connus par des ennemis. La seconde est le devoir de neutralité, évoqué par le code du

compétences militaires pour entrer dans la sphère politique ?

Le général Vincent Desportes reconnaît bien volontiers que cette frontière n'est pas évidente à identifier. En juillet 2010, alors commandant du Collège interarmées de défense (rebaptisé depuis École de guerre), il s'insurge dans une tribune pour *Le Monde* de l'incapacité des militaires français à se faire entendre par leurs homologues américains dans les prises de décisions en Afghanistan. « *Quand vous êtes actionnaire à 1 %, vous n'avez pas*

fussent-elles dictées par les exigences de l'État français. Le chercheur Étienne de Durand en conclut que « *l'inéluctable implication des militaires dans la sphère politique, tant sur le théâtre d'opérations que dans le débat national, tend à engendrer des tensions dans les relations civilo-militaires*⁽⁵⁾ » et que « *les autorités civiles hésitent à déléguer des pouvoirs à l'armée ou à cautionner les méthodes qu'elle recommande* ». Des sujets dont on peut se demander s'ils réclament encore la discrétion du soldat dès lors qu'ils sont abondamment abordés par les politiciens eux-mêmes dans la sphère publique.

Le véritable enjeu du maintien de la loi du silence est de garder un contrôle absolu sur l'outil militaire. En Europe comme aux États-Unis, les officiers déployés sur les théâtres sont considérés par l'opinion publique comme les plus aptes à la prise de décision. Les responsables politiques sont soumis dans le meilleur des cas à une multitude d'autres priorités (contexte économique, équilibre des portefeuilles, volonté populaire) et dans le pire des cas à des enjeux électoralistes. Pour convaincre les électeurs de la légitimité de sujets aussi variés que l'Afghanistan, la dissuasion nucléaire ou la réforme de la carte militaire, les politiques ont de plus en plus largement opté pour le « *storytelling* ». Ce concept de communication très largement utilisé par les Américains s'est répandu en Europe. Il consiste à simplifier les événements et leurs enjeux en les présentant sous la forme d'histoires simples à comprendre. Le soldat devient l'un des personnages de cette histoire. Or lorsqu'il exprime des opinions contradictoires, il entre en opposition avec le fil conducteur justifiant les positions politiques, mettant le narrateur en défaut.

Le discours public des dirigeants politiques est devenu particulièrement complexe. Il soumet à un programme très strict des médias souvent obligés de suivre le mouvement. Dans ce tourbillon, les institutions s'adaptent également et tâchent d'éviter de le perturber, au risque de fâcher les

**Des AMX-10RC dans le désert.
Sans réflexion militaire, pas
d'optimisation des moyens. Et sans
optimisation, pas d'exportations...**



soldat. Il impose à tout personnel militaire de garder pour lui ses opinions en matière de religion, de philosophie et de politique.

Garder la main sur l'outil militaire

Il est couramment admis au sein des armées que chacun doit s'exprimer selon son propre niveau de responsabilité et de compétence. À plusieurs reprises ces dernières années, des officiers supérieurs ont ainsi émis leurs opinions et avis respectifs concernant plusieurs sujets allant du *Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale* aux journalistes otages en Afghanistan en passant par l'influence française au sein de l'ISAF. À plusieurs reprises, des reproches ont été formulés, allant du simple commentaire jusqu'à la sanction. Mais comment savoir si un militaire transgresse ses

la parole. » : des mots qui seront aussitôt qualifiés d'« irresponsables » par le chef d'état-major des Armées, l'amiral Édouard Guillaud. Le ministre de la Défense, Hervé Morin, interrogé par des députés que la réprimande gêne, se contentera pour sa part d'une série de remarques désobligeantes pour justifier la sanction de l'officier.

Le politique reste et doit rester l'ultime tabou à ne pas aborder pour un militaire. Sauf qu'aujourd'hui, le politique est intimement lié à tous les pans de l'activité de défense. Les conflits asymétriques font des officiers de véritables interlocuteurs pour les responsables locaux des pays où ils sont déployés. La guerre contre-insurrectionnelle transforme le chef militaire en un peu plus qu'un simple tacticien. Il doit s'engager humainement et entreprendre des démarches on ne peut plus politiques,

décideurs. En février 2010, dans ses derniers jours comme chef d'état-major des Armées, le général Jean-Louis Georgelin rappelait par exemple à l'antenne d'Europe 1 que la recherche des deux journalistes otages en Afghanistan avait des répercussions stratégiques et économiques que l'on pouvait évaluer à dix millions d'euros en à peine deux mois. Des mots qui avaient attiré les foudres de plusieurs membres du gouvernement qui préféraient alors éviter le sujet au prétexte de protéger les deux prisonniers.

Les militaires sont pourtant de véritables spécialistes positionnés en première ligne. Ils analysent au quotidien sur les théâtres le déroulement des opérations. Contrairement aux politiques qui sont soumis à des exigences électorales régulières, l'institution militaire perdure et doit s'organiser dans la durée. Les officiers, qu'ils soient chercheurs ou hommes de terrain, ont souvent des idées et des propositions qui peuvent faire avancer la situation stratégique, mais aussi politique, dans des régions que les responsables politiques maîtrisent finalement assez mal.

(Ré)apprendre à penser

Selon une étude du CEVIPOF ⁽⁶⁾, le centre de recherches politiques de Science Po Paris, les Français accordent un taux de confiance allant de 29 % au président de la République jusqu'à 52 % au maire de leur commune. Des chiffres qui montrent le peu de foi qu'accordent les citoyens aux paroles de leurs élus, 39 % des sondés allant jusqu'à estimer que les politiques leur inspirent de la méfiance et 23 % du dégoût. À titre de comparaison, le même organisme classait en 2010 le taux de confiance des Français envers leurs institutions : l'armée arrivait en quatrième position avec 75 %, derrière le CNRS, l'hôpital et l'école.

Lorsqu'il était à la tête du Collège interarmées de défense, le général Desportes avait souhaité donner aux stagiaires, futurs officiers supérieurs, le goût de la réflexion. Une réflexion qui



L'Aquitaine durant ses essais. Les débats stratégiques ne sont pas un luxe d'intellectuel : ils permettent de savoir plus précisément comment combattre... et comment définir les outils du combat.

peut et doit être l'objet de débats au sein de l'institution, mais aussi de publications accessibles au public. Il remarque que les officiers « *sont formés sur le long terme et sont très sélectionnés* ». Ils deviennent grâce à l'expérience du terrain et à celle de la doctrine de véritables experts dans les domaines qui les concernent.

« *La stratégie est un processus de création permanent* », estime le général Desportes. Pour lui, l'absence d'échanges, tant en interne qu'avec la société civile, est un risque pour les armées qui doivent « *avoir des idées nouvelles avant l'adversaire pour régler des problèmes nouveaux* ». Les armées qui arrivent à s'adapter aux nouvelles menaces sont celles qui entretiennent et encouragent la pensée critique. Les États-Unis sont cités en exemple pour la vigueur avec laquelle ils ont adopté cette approche au cours des dix dernières années, faisant du « *think out of the*

box » une véritable manière de penser le commandement. Si cette ouverture radicale au dialogue a parfois entraîné des dérives, certains officiers ayant des propos particulièrement déplacés vis-à-vis de leurs chefs politiques, elle a surtout permis de mettre en place des stratégies originales pour affronter les menaces asymétriques sur les théâtres irakien et afghan.

Le colonel Michel Goya est lui aussi épaté par « *la liberté de ton des jeunes officiers américains* ». L'officier-chercheur est passionné par l'écriture et la réflexion depuis une dizaine d'années. Sa liberté de ton et sa disponibilité en ont rapidement fait la coqueluche des médias. Faisant partie du petit nombre de militaires acceptant de répondre aux questions, il devient presque incontournable et multiplie apparitions et publications. Une présence qui le fera connaître et progresser dans sa



Une Nation incapable de mener un débat stratégique est forcée de subir les choix des autres...

(© US Navy)

carrière. Lui aussi soutient qu'une armée « *a besoin qu'on explore des choses différentes* ».

De la prudence à la punition

Le colonel Goya offre un témoignage plutôt étonnant. Loin de décrire une chape de plomb, il raconte avoir toujours bénéficié d'une certaine liberté dans son travail de réflexion. Il ressent rarement le besoin de demander une autorisation ou un avis de sa hiérarchie, même s'il rend parfois compte de certaines publications par simple « correction ». Il y a pourtant de temps à autre des accrocs et certains articles ont donné lieu à des tensions assez vives qui n'ont jamais abouti à des sanctions. Il ne peut cependant pas nier une véritable « *inhibition* » dans les rangs français lorsqu'il s'agit de confronter les idées.

Les responsables politiques semblent eux aussi vouloir encourager les officiers à la prise de parole. Alain Juppé, alors ministre de la Défense, appelait la première promotion de l'École de guerre à « *sortir des voies ordinaires pour mener une réflexion originale et audacieuse* ». Plus facile à dire qu'à faire : l'armée française est en train de traverser un véritable tournant stratégique compliqué par

une vague de réformes. Le moindre sujet revêt immédiatement une composante politique qui incite les officiers à la méfiance. Plutôt que de passer pour des rebelles, les militaires préfèrent souvent abonder dans le sens de leurs propres chefs. Aujourd'hui, la plupart des officiers français ont suivi un cursus très semblable. Ils ont les mêmes modèles, les mêmes formations. L'audace n'est pas toujours à l'ordre du jour.

Au ministère de la Défense, on ne réclame pas de comptes rendus des hommes souhaitant s'exprimer en public et on se contente d'appeler à la « *responsabilité des militaires* ». Pourtant, là aussi, on évoque le fameux devoir de réserve inexistant dans les textes. Régulièrement, des sanctions sont réclamées, à différents niveaux. Le recours, pour le personnel sanctionné, consiste en une plainte devant le Conseil d'État, ce dernier jugeant s'il y a bien manquement à la neutralité politique exigée des soldats. Une procédure rarement mise en application et relevant presque systématiquement de la jurisprudence.

En attendant, l'absence de débat tend à donner l'impression que la communauté militaire est systématiquement en accord avec les décisions politiques la concernant. Une absence de dialogue qui éloigne le public de ces questions,

en dehors de quelques rares prises de parole individuelles d'autant plus médiatisées qu'elles sont exceptionnelles. Des discussions plus admises et plus généralisées auraient le mérite de limiter les impressions de scoops au profit d'une critique plus constructive. Une idée qui pourrait se résumer par le bon mot du général André Beaufre, qui estimait déjà en 1972 que « *dans les armées, la discipline doit être stricte, mais la pensée libre* ». ■ R. M.

Notes

- (1) Prise de parole d'un officier supérieur des armées françaises sous couvert de l'anonymat au cours du colloque « Liberté d'expression des militaires : la politique des petits baillons » organisé le 30 mars 2011 par la fondation Jean Jaurès.
- (2) Isabelle Lasserre, « L'armée française à rude épreuve », *Le Figaro*, 22 juin 2011.
- (3) Projet de loi à l'Assemblée nationale sur le statut général des militaires du 21 juillet 2004.
- (4) Journal officiel de l'Assemblée nationale du 8 janvier 2001.
- (5) Étienne de Durand, « Francs-tireurs et centurions. Les ambiguïtés de l'héritage contre-insurrectionnel français », *Focus stratégique* n° 29, IFRI, mars 2011.
- (6) CEVIPOF, *Le baromètre de la confiance politique*, vague 2, janvier 2011.